Tous ces objets ont été reconnus par leurs propriétaires.

Les deux inculpés seront conduits, vendredi matin, à Lille.

TOURCOING

ÉPHÉMÉRIDES TOURQUENNOISES

4 Janvier 1559. — *Le Bailly et les Eschevins de Tourcoing sont autorisés à faire graver un scel et d'en percevoir les droits sur les contrats soumis à leur approbation.*

UN NOM OUBLIE. — UN CHEF FAMEUX DE « PARTISANS » D'ORIGINE TOURQUENNOISE ? — Connaît-on bien la signification du mot « Quiétem » donné à l'une de nos rues ? Ce n'est pas autre chose que la corruption du nom d'un Tourquennois, Pierre Guethem, ou mieux Guéthem (car notre héros fut anobli), qui s'est rendu fameux il y a quelques deux cents ans comme chef de « Partisans », on appelait ainsi des troupes franches qui servaient d'éclaireurs aux armées régulières.

D'ailleurs le nom de Pierre de Guethem s'est écrit de dix façons différentes et c'est ce qui rendait les recherches difficiles pour l'histoire du célèbre partisan. Dans une histoire de Tourcoing, M Roussel-Defontaine l'appelle Quietem ; M. Rembry, dans l'histoire de Menin, Gothem ; le Mercure historique, Quientem ; Danjeau, dans son journal, Guestain ; Saint-Simon dans ses mémoires, Guithem ; M. l'abbé Royart, Quintem ; M. le marquis de Souches, Guetchen ; Rousset, dans l'histoire du Prince Eugène, Geswind ; enfin, un manuscrit des affaires étrangères indique le nom de Grovestein.

Nous faisons ici de l'érudition grâce aux patientes investigations d'un chercheur bien connu à Tourcoing mais que sa modestie nous empêche de nommer.

Quoi qu'il en soit, Pierre de Guethem naquit à Tourcoing le 26 février, 1640. Son père, Pierre Guethem, originaire de Deulémont ou de Warneton était venu se fixer à Tourcoing, cette année-là même, et y exerçait la profession de ménestrier. On sait qu'autrefois le ménestrier ou professeur de violon était de toutes les fêtes et il ne se célébrait pas de mariage sans le « violonneux ».

Pierre Guethem initia son fils à son art, mais notre héros, né à l'époque de la domination espagnole, et témoin ensuite des guerres sanglantes qui s'engageaient entre la France et l'Espagne pour la domination des Flandres, émigra en Hollande, en 1665, avec un certain nombre de ses compatriotes. Il s'engagea d'abord comme valet de pied dans l'armée du prince de Conti puis comme partisan dans celle de Charles-de-Lorraine. C'est sous ce général qu'il fit la campagne de Hongrie. Il se distingua au siège de Vienne et s'empara d'un étendrard turc qu'il fit parvenir à M. de Samory, alors curé de Tourcoing, en le priant de placer ce trophée dans l'église, en face de la chaire et de le faire porter par un homme à cheval chaque fois que le Saint-Sacrement sortirait en procession.

Ce vœu fut rempli jusqu'à la Révolution : pendant la tourmente, l'étendard disparut ; on le retrouva ensuite et on le plaça au Musée où il se trouve encore actuellement.

En 1867, Pierre de Guethem assistait à la bataille de Mohacz, en 1869, à celle de Belgrade. Il entrait, en 1692, dans l'armé de Maximilien de Bavière et, en 1700, il se mettait au service du prince Eugène de Savoie, qui l'emmena en Italie. Simple officier de renseignements, il contribua en 1701 à battre Catinat à Carpi, prit part à la bataille de Chiari (1er septembre 1701), et, par un stratagème habile, facilita l'entrée des troupes du prince Eugène à Crémone : c'est dans ce hardi coup de main que le maréchal de Villeroy fut fait prisonnier.

Dans les premiers mois de 1705, on retrouve Pierre de Guethem, à Vienne, avec le grade de colonel d'un régiment libre de Hollande. L'empereur d'Autriche l'envoya au célèbre Malbrough et au général hollandais Overkerke pour les aider à s'emparer de Namur. Arrivé à Liège, en mai 1706, il manœuvra si habillement qu'il amena Villeroy à sortir de ses lignes et à se faire battre à Ramillies. C'est à la suite de cette bataille que Pierre de Guethem fut anobli.

En juillet 1706, il assiste au siège de Menin : c'est de là qu'il donne des nouvelles à sa famille par un Tourquennois nommé Jean Antoine Sproït. Le 14 août de la même année, il faisait une excursion à Roubaix, ainsi qu'en témoigne un peu de réquisition signé de sa main.

C'est dans cette même année 1706, que Menin se rendit aux alliés, le 26 août. Pierre de Guethem s'y reposa quelque temps puis alla prendre ses quartiers d'hiver à Courtrai, puis à Ath. C'est là que s'élabora le plan du fameux coup de main qui avait pour but de s'emparer à Versailles, d'un des fils de Louis XIV.

Etait-ce, de la part de Pierre de Guethem, une simple gageure, comme le disent certains historiens ou la réalisation de certains desseins du prince Eugène, toujours est-il que notre héros partait le 7 mars 1707, avec ses meilleurs officiers et des soldats choisis, tous déguisés en marchands de chevaux. Nous n'entrerons pas dans le détail des péripéties de ce voyage à travers les lignes ennemis. Le 24 mars, Pierre de Guethem s'embusqua à Sèvres et arrêta le carosse du roi, dont on lui avait signalé le passage. Mais au lieu d'y trouver le duc de Bourgogne et le duc de Berry, comme il le supposait, il se trouva simplement en présence de M. de Beringhem, premier écuyer du roi. Il l'emmena néanmoins comme prisonnier, mais à Ham, alors qu'il allait rentrer en pays armé, il fut arrêté et conduit à Versailles. Louis XIV connaissant Pierre de Guethem de réputation, lui fit le plus gracieux accueil, rendant hommage à sa bravoure. Prisonnier de guerre il fut interné à Troyes d'abord, puis à Reims et enfin échangé contre des prisonniers français.

A partir de cette époque Pierre de Guethem renonça à la carrière des armes et il mourut en 1709 à Tourcoing, d'un chancre à la lèvre, dit-on.

Telle est très brièvement résumée l'histoire de ce Pierre de Guethem dont le nom est resté longtemps oublié.

L'INSTALLATION DES NOUVEAUX MEMBRES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE. — Jeudi à trois heures et demie, a eu lieu, au local affecté à la Chambre de commerce, rue Carnot n. 78, l'installation des cinq membres élus lors des élections du 11 décembre. C'est M. E. Lecomte, adjoint au Maire, qui a procédé à cette installation de MM. Georges Duvillier-Motte et Hilaire Binet, membres sortant, Edmond Masurel, filateur de laines, Henry Caulliez, négociant en laines et Charles Flipo-Prouvost, filateur de coton, proclamés membres de la Chambre de commerce pour une période de six ans.

A la suite de l'installation M. Lecomte, a présidé à l'élection pour la formation du bureau pour 1901. Ont été élus MM. Eugène Jourdain, président ; Georges Duvillier-Motte, vice-président ; Henri Herbaux-Hassebroucq, trésorier et Joseph Motte-Bernard, secrétaire.

REUNIONS DE COMMISSIONS MUNICIPALES. — La commission des finances se réunira aujourd'hui vendredi 4 courant, à 5 heures du soir, à la Mairie, au sujet d'une communication importante relative aux demandes de subventions formées pour courses de chevaux en 1901 et 1902.

Les commissions des finances et des beaux-arts se réuniront le même jour, à 6 heures du soir, pour examiner la question suivante :

Musique municipale. — Renouvellement de l'habillement et remplacement d'instruments.

RESULTAT D'ADJUDICATION. — Jeudi à trois heures de l'après-midi, il a été procédé à l'Hôtel-de-Ville sous la présidence de MM. Maurice Cordier, adjoint au maire, assisté de MM. Leplat et Ducoulombier, conseillers municipaux, Bloyart, directeur de la voirie et Bulté, receveur municipal, aux adjudications ci-après :

Rue de St-Quentin. — Construction d'une chaussée pavée, dépense 6.500 fr., M. Delannoy Louis, entrepreneur à Lille, adjudicataire aux prix du devis.

Rue de Wattignies. — Construction d'une chaussée pavée, dépense 10.200 fr., M. Delannoy Louis, entrepreneur à Lille, adjudicataire aux prix du devis.

1. Cimetières principal central et de la Croix-Rouge : Creusement des fosses et entretien, dépense 5.500 fr., M. Brunin Goffaux, horticulteur à Tourcoing, adjudicataire à 15,25 pour cent de rabais.

2. Cimetière du Blanc-Seau. — M. Lebrun Jules, 18, rue de la Passerelle, au Blanc-Seau, adjudicataire, à 25 pour cent de rabais.

ARRET MOMENTANE D'UN PEIGNAGE DE LAINES. — Nous avons reçu la communication suivante :

Depuis quelques jours, le bruit courait en ville qu'un établissement important de notre place allait fermer ses portes, ce qui aurait pour résultat de laisser sans ouvrage quelques centaines d'ouvriers.

L'Administration municipale, émue à juste titre, prit des renseignements, desquels il résulte que la fermeture « momentanée » de cette maison est bien justifiée. C'est, en effet, uniquement parce qu'il n'a plus de matières à travailler que cet établissement se trouve dans la nécessité de prendre cette détermination, les laines attendues depuis quelques jours étant en retard pour différentes causes, mais l'Administration municipale a été à même de constater que cet arrêt sera de peu de durée et qu'il sera utilisé pour faire les réparations nécessaires à l'outillage.

C'est du peignage Floris, rue Charles-Wattinne, qu'il s'agit. Il a été donné avis aux 500 ouvriers qu'occupe cet établissement que le travail serait suspendu à partir du 10 janvier et que les ouvriers pouvaient dès ce jour retirer leur livret.

UN INCENDIE RUE DU CHATEAU. — Dans la soirée de mercredi, vers huit heures et demie, les pompiers étaient avertis qu'un incendie avait éclaté dans les magasins de M. Faveur, le concessionnaire du train Scott, rue du Château.

Le feu avait pris, on ne sait trop de quelle façon à quelques barriques de colle-forte.

Les pompiers avec leur promptitude habituelle furent rendus en quelques instants rue du Château et établirent un tuyau sur la bouche à incendie, placée vis-à-vis de l'estaminet du Bœuf d'Or. En un quart d'heure ils avaient conjuré tout danger et étaient complètement maîtres du feu.

Les dégâts sont évalués à environ cinq cents francs.

UNE ARRESTATION. — Jeudi matin, la police a mis en état d'arrestation la nommée Marie Batsèle, veuve Doutreligne, âgée de 47 ans, demeurant rue de la Croix-Rouge, cour Willems, inculpée d'outrage public à la pudeur.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Jeudi matin, *il est arrivé aux Halles : Huîtres*, 3.800, oranges, 850 k. ; citrons, 1.000 k. ; pommes, 475 k. ; poires, 100 k. ; pommes de terre, 500 k. ; carottes, 200 k. ; oignons, 50 k. ; lapins de garenne, 4 ; fromages, 50 k.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Dans l'établissement de MM. Valentin Roussel et fils, fabricants, place Thiers, un ouvrier corroyeur, Victor Fontaine, demeurant rue Achille Testelin, 103, en tombant d'une échelle s'est contusionné la jambe gauche. M. le docteur Vanneufville lui a prescrit un repos de huit jours.

— Chez MM. Mathon et Dubrulle, fabricants, boulevard Gambetta, un ouvrier décartonneur, Louis Lecomble, âgé de 43 ans, demeurant à Roubaix, rue de l'Alouette, cour Mulliez, 5, a eu le pied droit serré entre la roue du chariot et le rail. Il en est résulté une plaie contuse du gros orteil, avec arrachement de l'ongle.

M. le docteur Picquet lui a ordonné un repos de trois semaines.

— A la corderie de M. Vancommelberk fils, rue des Orphelins, une ouvrière cordière, Félicie Doheyn, âgée de 17 ans, demeurant rue du Flecon, 4, a eu l'index gauche écrasé par la chute d'un moulin. Il en est résulté une plaie légère M. le docteur Playoust a conclu à un repos de cinq jours.

NE PAS CONFONDRE. — Dans un précédent numéro nous relations l'arrestation pour mendicité d'un nommé Arthur Duforest, ouvrier trieur, demeurant rue de Niot, cour Bisschop. Or, dans la même rue habite M. Arthur Duforest, ancien chef trieur, qui éprouve quelque ennui, on le comprend, de cette homonymie. Il nous demande donc de prier le public de ne pas le confondre avec le mendiant en question.

HUITRES D'OSTENDE. — Arrivages journaliers, 20, rue de l'Hôtel-de-Ville, Tourcoing. — Maison Tanghe-Verdonck. — Spécialité de pâtés de gibiers. — Lièvres, perdreaux, volailles, tous les jours. — Pilets et sarcelles. — Téléphone 402. 73772

MOUVAUX

LE MOUVEMENT DE L'ETAT-CIVIL PENDANT L'ANNEE 1900. — Les registres de l'état-civil de l'année 1900 accusent 184 naissances, 37 mariages et 120 décès. Toutefois ce chiffre ne représente pas le nombre exact des décès survenus à Mouvaux ; il faut en retirer les cinq ou six transcriptions des actes de décès de personnes ayant leur domicile légal à Mouvaux, mortes dans une autre commune.

POUR L'ŒUVRE DE L'HOSPICE. — Un don anonyme de cinquante francs, destiné à l'œuvre de l'hospice, est parvenu à la Société Philanthropique.

BOUSBECQUE

UNE MESSE DE PREMICES. — La cérémonie de prémices de M. l'abbé Jules Hasbroucq a revêtu un caractère solennel. Le jeune prêtre a célébré sa première messe, jeudi matin, à dix heures. Quelques instants auparavant, le clergé de la paroisse, auquel s'étaient joints un certain nombre de prêtres de localités voisines ou originaires de Bousbecque, s'est rendu, rue des Processions, chez M. Ravaux-Hasbroucq, beau-frère du nouveau prêtre, pour y prendre ce dernier et le conduire processionnellement à l'église. La messe commence aussitôt. M. l'abbé Mouchon, vicaire de la paroisse et M. l'abbé Edouard Hasbroucq, frère du célébrant, remplissent l'office de diacre et sous diacre. Le prêtre assistant est M. l'abbé Paul Delannoy, originaire de Bousbecque. Après l'Evangile, M. l'abbé Maes, vicaire à la Chapelle-d'Armentières, est monté en chaire et a prononcé le sermon de circonstance. L'orateur a montré, avec une réelle éloquence, la sublimité du rôle, de la mission du prêtre, à cause de ses pouvoirs sur le corps mystique de Jésus-Christ qui est l'Eglise, et sur son corps réel qui est la Sainte-Eucharistie. Il a dit aussi la sublimité du sacerdoce, à cause du prix qu'il a coûté, car, pour qu'il y eut un prêtre, il a fallu la mort de Jésus-Christ. Puis, M. l'abbé Maes, a invité le nouveau prêtre à prier pour son père, car c'est à lui, après Dieu, qu'il doit sa vocation sacerdotale ; pour sa mère défunte, qui aurait tant désiré assister à cette belle et touchante cérémonie ; pour son jeune frère, qui marche fidèlement sur les traces de son aîné, afin que Dieu lui accorde la persévérance de sa vocation ; pour le pasteur bien-aimé de la paroisse, pour que le Seigneur lui accorde une santé plus robuste qui lui permette de travailler au bonheur de ses ouailles ; pour la paroisse et toutes ses œuvres et enfin pour la France et l'Eglise.

A l'Elévation, M. l'abbé Cabre, vicaire, et M. Jérôme Gryspeert, sacristain, ont chanté un « Quid retribuam ». Après la messe, un banquet a réuni la famille du nouveau prêtre ainsi que ses amis, chez Mme veuve Lecomte, au petit chemin de Wervicq.

HALLUIN

TOUJOURS LES RODEURS DE FRONTIERE. — AU PONT GRAYE. — UN DOUANIER VICTIME DE VIOLENCES GRAVES. — Une scène du genre de celles qui se renouvellent assez fréquemment dans notre région, infestée de bandes de rôdeurs de frontières, s'est encore produite au Pont Graye, à Halluin.

Les gendarmes apprenaient, dans l'après-midi de jeudi, qu'un homme, contre lequel avait été lancé un mandat d'arrêt, rôdait dans les environs de la frontière : ils se mirent à sa recherche et l'aperçurent dans la rue des Ecoles, se dirigeant vers la frontière : à la vue des gendarmes, notre homme prit la fuite vers le territoire belge, suivi par ces derniers. Il put mettre pied sur la Belgique et se mettre à l'abri d'une arrestation.

Cette poursuite par des gendarmes avait attiré l'attention de la population des environs du Pont Graye et de la rue de Reckem, à Menin, et un rassemblement ne tarda pas à se former. Comme la foule devenait de plus en plus nombreuse, de plus en plus hostile, les douaniers de service au poste du Pont : les préposés Louis Leleu et Jules Esquerre, se mirent en devoir de disperser le rassemblement.

Dans les groupes se trouvaient grand nombre de fraudeurs et de gens sans aveu, et, parmi eux, un certain Alphonse Pynoon, dit « Rouge Ceinture », se faisait remarquer par la violence de ses propos. Il paraissait peu disposé à obéir aux injonctions des douaniers. Le préposé Esquerre s'approcha de lui et l'invita à se retirer, mais, pour toute réponse, le fonctionnaire recevait, dans le côté droit, un violent coup de tête. Pynoon fut appréhendé, mais il opposa une vive résistance et il porta, au préposé Esquerre, un nouveau coup de tête en pleine poitrine ; le malheureux préposé roula sur le sol, mais il se releva, éprouvant, dans le genou, une violente douleur ; quant à Pynoon, il s'était aussitôt réfugié sur le territoire belge.

M. le docteur Pierchon, médecin de la douane, appelé à donner ses soins à M. Esquerre, constata une grave contusion, avec gonflement considérable.

La douane a adressé, à M. le Procureur de la République, une plainte contre Pynoon. Celui-ci habitait, en dernier lieu, ancienne cour de la Gendarmerie, à Halluin.

AVIS DE LA CAISSE D'EPARGNE. — La succursale de la Caisse d'épargne de Tourcoing, à Halluin, ne tiendra pas de séance dimanche prochain.

BONDUES

CHIEN PERDU. — Un petit chien à poils ras tigré, noir feu et gris, cette dernière nuance prédominante, répondant au nom de « Finot », portant un large collier en cuir avec plaque en cuivre marqué M. Hainaut, postes, Bondues. Récompense à la personne qui le rapporterait à l'adresse ci-dessus.

WATTRELOS

NE PAS CONFONDRE. — M. Louis Catel, plafonneur, à Wattrelos, nous prie de dire qu'il n'a rien de commun avec son homonyme condamné pour fraude.

LILLE

LES EMPLOYES D'OCTROI ET M. DELESALLE. — Le conflit entre les employés d'octroi et M. Delesalle continue et le citoyen Daël, secrétaire du syndicat, parait être un de ces caractères mal embouchés qui se défendent quand on les attaque. Il adresse à un journal de Lille deux nouvelles communications dont voici les principaux passages :

Vous ne comprenez pas notre mauvaise humeur. C'est pourtant bien simple.

Les vapeurs d'un copieux festin, les fumées d'un « cigare exquis » ne nous voilent pas la réalité. Nous sommes obligés de nous apercevoir que les employés de la mairie sont aussi « exploités, bafoués » que sous l'ancienne administration opportuniste et cela par « votre propre opposition ».

Nous entendons le cri de ces travailleurs qui réclament la fin de cette « exploitation dont vous êtes responsables ».

Nous ne sommes pas de bonne humeur, dites-vous ! Etranges caractères, hein !

Vous nous demandez quel crime vous a valu ce « clouage ». Non, vous n'êtes pas un criminel, mais bien un « comédien doublé d'un ambitieux ».

Le citoyen Daël explique alors comment les employés d'octroi furent reçus en audience par M. Delesalle :

...Aussitôt M. Delesalle déclara que la commission des finances ne les recevrait pas en audience, mais que lui-même consentait à les admettre dans son cabinet à l'effet d'une entente. Cette proposition fut acceptée.

A peine entrés, M. Delesalle les prévint qu'il ne leur accorderait que dix minutes d'entretien.

Un délégué l'informa qu'il désirait savoir s'il s'adressait « à l'adjoint ou au camarade du Parti ouvrier » ; celui-ci répondit textuellement : « Comme vous voulez ! »

Alors le délégué reprit : « Nous nous présentons donc à vous comme camarades du Parti et nous allons discuter comme tels ». M. Delesalle accepta en disant : « C'est entendu. »

Après avoir exposé leurs doléances, l'adjoint leur déclara que, concernant la mise à la retraite des ayants droit, ils se buteraient à un refus catégorique de sa part.

Un membre de la délégation voulut insister sur cette question essentielle, en lui faisant remarquer que cette décision jetait un profond découragement dans le personnel.

M. Delesalle ne crut pas devoir s'arrêter à cette considération et on passa à la question de la réduction des heures de travail.

Dans le cours de la conversation, un camarade de la délégation fit une déclaration plaisante qui n'offensait personne, pas même « le camarade Delesalle ».

Celui-ci en profita probablement pour abréger cette visite importune.

Il se raidit, et, oubliant que les délégués l'avaient abordé en camarade, dans un geste théâtral, dit à l'auteur de la plaisanterie qu'il avait à sortir, sinon il ferait appel à la force publique pour faire obtempérer à son ordre. Il paraît qu'il était sublime. On eût dit un empereur romain.

Devant une telle situation, nos camarades durent s'incliner.

Voici, fidèlement, le compte-rendu de la réception soi-disant amicale ménagée par M. Delesalle à ses camarades du Parti ouvrier.

LES RECOMPENSES DE L'ACADEMIE DE MEDECINE. — Dans la dernière séance de l'Académie de médecine, ont été donnés les prix décernés en 1900. Un encouragement de 1.500 francs, sur le prix François-Joseph Audiffred, nous l'avons annoncé déjà, a été accordé à M. G. Carrière, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Lille.

Nous relevons, en outre, en ce qui concerne notre région, les récompenses suivantes :

Service des épidémies : rappel de médaille d'or, M. Manouvriez, de Valenciennes ; une médaille d'argent a été attribuée à M. Lestocquoy, d'Arras ; rappel de médaille d'argent à MM. Gorez, de Lille, et Reumaux, de Dunkerque ; médaille de bronze à MM. Sockeel, de Douai ; Tinial, de Cambrai.

Pour le service de la vaccine, rappel de médaille d'argent à M. Besson, de Montreuil.

UN HOMME ECRASE. — Mercredi, vers sept heures et demie du soir, M. Ernest Vlièghe, charretier au service de la Compagnie du Gaz de Wazemmes, passait avec son camion, boulevard Montebello, à Lille, lorsque tout-à-coup, les chevaux attelés au véhicule s'emballèrent. Le charretier, en voulant les retenir, tomba si malheureusement sur le sol qu'une des roues du camion lui passa sur le corps.

Vlièghe, qui est âgé de 35 ans, a été relevé avec trois côtes enfoncées et le poumon droit perforé.

Transporté à l'hôpital Sainte-Eugénie, il n'a pas tardé à expirer.

UN ENFANT ETOUFFE. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, vers six heures du matin, Mme Coppens, demeurant rue Masquelier, 7, à Lille, avait pris dans son berceau son enfant, le petit Albert, âgé de 15 mois, et l'avait mis dans son lit, à côté d'elle.

Elle s'endormit, et lorsque, vers cinq heures, elle s'éveilla, elle constata que le bébé était mort.

NECROLOGIE. — Nous apprenons la mort de M. Auguste Carpentier, négociant à Lille, décédé lundi, dans sa 73e année.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille D'HALLUIN-DUTHOIT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Sophie-Marie-Joseph DUTHOIT, épouse de M. Henri D'HALLUIN, décédée à Neuville-en-Ferrain, le 2 janvier 1901, dans sa vingt-deuxième année, administrée des Sacrements de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux Convoi et Service de 2e classe qui auront lieu le samedi 5 janvier 1901, à neuf heures et demie, en l'église de Neuville-en-Ferrain, sa paroisse. — L'assemblée à la maison mortuaire, près de la Plac, à Neuville-en-Ferrain. — L'Obit du Mois et la messe de convoi seront chantés le mercredi 6 février 1901, à neuf heures et demie, en la même église.

POMPES FUNÈBRES DESCHAMPS-BENOIST
64-66, rue de l'Alouette, Roubaix, *téléphone*. Magasin et fabrique de cercueils en tous genres. Décors funèbres et corbillards de toutes classes. Démarches et formalités à l'occasion d'un décès et transport de corps en France et à l'étranger. 55457

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du jeudi 3 janvier 1900

Présidence de M. Martin, vice-président

Bien qu'il n'y ait pas officiellement de vacances dans les Tribunaux pour le jour de l'an, le rôle s'en ressent néanmoins c'est ainsi que l'audience de jeudi qui est d'ordinaire si chargée, ne comprenait que les quelques rares affaires dont nous allons parler et s'est terminée en trois quarts d'heure : le Parquet, en ces jours de fête, n'a pas pu régler ni préparer plus de dossiers.

UNE AGRESSION NOCTURNE A TOURCOING. — L'inculpé, un nommé Camille Himpe, âgé de 23 ans, ouvrier agricole, est actuellement en fuite : c'est la Belgique qui en a hérité à notre place à la suite de la scène que voici :

Dans la nuit du dimanche 11 au lundi 12 novembre, vers onze heures et demie du soir M. Louis Callens, marchand d'étoffes, demeurant à Tourcoing, rue Racine, entrait à l'estaminet Mathon, rue de Roncq, où justement plusieurs ouvriers de ferme se disputaient parce que l'un d'eux ne voulait pas payer ses chopes. Les batailleurs sortirent, et, dans la rue, la rixe éclata. M. Callens regarda à la porte ; au moment où il rentrait dans l'estaminet, il reçut dans le dos, près de l'omoplate gauche, un violent coup de couteau.

Au premier moment, le médecin ne put se rendre compte de la gravité de la blessure ; dans le certificat lu par M. le Président, il déclare qu'elle peut être légère ou grave, suivant que le poumon sera ou non atteint. En fait, M. Callens a été malade pendant trois semaines environ ; il est aujourd'hui complètement rétabli et est venu déposer à l'audience.

M. Callens put déclarer à la police que l'auteur du coup de couteau était un ouvrier de la ferme Dupont, demeurant rue Racine, mais dont il ne sait le nom ; il le reconnaîtrait en le voyant, mais le Parquet ne peut le lui représenter, puisqu'il n'a pu mettre à temps la main dessus. Force fut donc au magistrat instructeur de rechercher d'autres indices. Or, le lendemain de cette agression, Himpe montra à deux de ses camarades de travail, Evariste Rommens et Rémi Vergote un couteau taché de sang, en s'écriant : « En voilà un qui a servi hier ! »

Camille Himpe, qui n'a pas d'antécédents judiciaires, est condamné par défaut à six mois de prison.

LE RESPECT DES PARENTS. — Au mois de juillet dernier, Adolphe Vandenbroucke, 18 ans, ouvrier de filature, à Linselles, était condamné à quatre mois de prison avec application de la loi Bérenger, pour coups à son père, un vieillard de 61 ans. La leçon ne lui a pas servi, il a recommencé.

Le 26 novembre, vers neuf heures du soir, Vandenbroucke se présentait chez ses parents en compagnie de son amie, Sidonie Brakova, ouvrière de filature à Halluin, au Colbras, demandant un abri ; le père refusa de le recevoir : aussitôt le jeune homme se mit dans une violente colère, saisit une chaise pour en frapper son père, et le mit brutalement à la porte, ainsi que sa mère restant triomphalement dans la maison.

Toute médaille a son revers, et Adolphe Vandenbroucke qui est noté comme un ivrogne par la police, s'entend infliger trois mois de prison, qui s'ajouteront aux quatre encourues en juillet et pour lesquels il encourt la déchéance du sursis. Il aura donc à passer sept mois... à l'ombre.

LE MAUVAIS GRE. — J.-B. Vanmeenen, 50 ans, journalier, à Roubaix, chez M. Lepoutre, rue St-Antoine, avait, samedi dernier, coupé la pièce de son métier à une longueur telle qu'elle ne peut se vendre que comme déchets, elle n'avait plus que quatre-vingt-dix mètres au lieu de cent-dix. A la suite des observations que lui faisait le directeur du tissage, M. Hippolyte Liétard, rue de la Redoute, l'ouvrier s'emporta et le frappa brutalement.

Vanmeenen est poursuivi pour coups et blessures et pour détérioration de marchandises : il lui est infligé vingt jours de prison.

UNE AFFAIRE EMBROUILLEE, c'est celle qui amène Gabriel Notte, un jeune homme de 20 ans, sous l'inculpation de vagabondage et de vol.

Notte, après avoir été employé chez divers entrepreneurs de peinture, à Roubaix, chez MM. Thieffry et Lecomte, entra chez un boucher et marchand de chaussures à la fois, M. Pierre Destoop, demeurant rue de Cartigny ; il en partit dans le courant de novembre, à la suite du vol d'une paire de pantoufles, et n'a plus rien fait jusqu'aux premiers jours de décembre, quand on l'arrêta, le soupçonnant d'un vol commis le 7 décembre, chez M. Destoop ; ce jour-là, vers six heures du soir, un individu s'introduisit dans le magasin et y déroba onze paires de chaussures.

Notte nie avoir commis ce vol et personne n'a pu donner le moindre renseignement sur l'auteur ; aussi se rejette-t-on tout simplement sur le vol de la paire de pantoufles au départ de Notte, vol d'ailleurs avoué, et que les conclusions de M. le Procureur de la République retiennent seules, faute d'autre chose. Et Notte, qui, donné comme méchant, paresseux, voleur et sournois (peste !) par la police, n'a jamais été pourtant condamné, s'en tire avec quinze jours de prison et le sursis : il est détenu depuis un mois !

POUR UNE FAMILLE NECESSITEUSE, S. V. P. — Deux femmes mendiaient à Tourcoing, demandant des secours « pour une famille nécessiteuse de sept enfants »... Au fond, c'était pour elles, et l'agent Lecaitte mit fin à ce manège. L'une d'elles, Clémentine Debuigne, encourt par défaut huit jours de prison avec sursis l'autre, Elisa Leclercq déjà souvent condamnée pour mendicité, attrape quinze jours.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

LE PRIX DU CHARBON

Monsieur le Directeur-Propriétaire du « Journal de Roubaix »,

La hausse formidable des charbons a causé une véritable crise dans beaucoup d'industries : la plupart des produits ont subi une majoration excessive. Et tous les ménages souffrent du prix exorbitant du charbon.

D'où vient cette hausse ?

Les Compagnies houillères ont certainement dû augmenter leurs prix devant la demande extraordinaire de ces deux dernières années, mais elles ne l'ont pas fait dans les proportions qu'on pourrait croire.

Pour le charbon de ménage, cette hausse n'a guère été que de 40 francs au wagon, soit 4 francs les mille kilos.

Tel charbon qu'on payait jadis 28 francs, ne devrait donc valoir aujourd'hui que 32 francs. Or, nous payons en ce moment tous les charbons de ménage sans distinction de qualité ni d'origine 38 francs les mille kilos.

Pourquoi ?

Parce que certaines mines ont concédé de véritables monopoles à des négociants qui, à cause de cette situation privilégiée, ont vu leurs bénéfices s'accroître dans des proportions démesurées.

Ces négociants servent d'intermédiaires entre les mines et les détaillants ; ils se contentaient jadis de 10 francs au wagon ; certains ont maintenant jusqu'à 80 francs.

Ne dit-on pas en outre qu'il y a des villes où ces gros négociants se seraient syndiqués et qu'il y aurait de forts dédits à payer pour ceux d'entre eux qui vendraient au-dessous des cours fixés d'un commun accord ?

Est-ce vrai ?

Quoi qu'il en soit, il y a un fait incontestable, ce sont les gros marchés passés entre les mines et des puissantes maisons auxquelles on assure le privilège de la vente de certains charbons dans des circonscriptions déterminées.

Les maisons de détail doivent naturellement subir les conditions de ces gros intermédiaires, — et ces conditions ont été telles, cette année, que beaucoup de ces détaillants, qu'on croit en train de s'enrichir, n'ont pu obtenir de marchés à prix garantis pour l'année.

En 1899, les mines faisaient payer en moyenne 16 francs la tonne.

Le consommateur payait 32 francs à la fin de cette année-là.

En 1900, les mêmes charbons subissent une hausse de 4 à 5 francs à la mine, ce qui les porte à 20 fr. les 1.000 kilos ; ajoutons les frais de transport, d'octroi et nous arrivons, si vous voulez, à 24 francs, rendu en gare.

Jadis, le gros intermédiaire eut vendu 25 francs au détaillant.

Et pourtant, on assure que celui-ci a dû subir des hausses successives qui ont amené pour lui le charbon de ménage à 28 francs 20 en avril, à 30 francs 20 en mai, à 32 francs 20 depuis octobre, soit actuellement une différence de 8 francs 20 par mille kilos, pris sur le wagon en gare, au lieu d'un franc dont on se contentait jadis.

J'avais donc raison de vous dire qu'on gagne aujourd'hui 82 francs, là où l'on gagnait jadis 10 francs.

Jusqu'ici l'hiver est clément, mais si le froid survenait, à quel prix se croirait-on autorisé à porter le charbon qui, je le constatais tout à l'heure, nous est vendu 38 fr., alors qu'il ne devrait coûter que 30 à 32 fr. ?

Supposons maintenant que les charbons industriels aient subi à la mine la même hausse que les charbons de ménage (et la hausse est plutôt moindre) ce qui se payait, il y a deux et trois ans, 105 fr. le wagon, devrait se vendre aujourd'hui 145 fr. Or, les charbons industriels se vendent 240 fr., 250 fr. et jusqu'à 260 fr. le wagon !

Que résulte-t-il de ces abus ? C'est que, de plus en plus, on a recours aux foyers à gaz et que beaucoup de petites et de moyennes industries remplacent leurs moteurs à vapeur par des moteurs à gaz.

FEUILLETON DU 5 JANVIER 1901 — N° 159

LES DEUX GOSSES

PAR

PIERRE DECOURCELLE

TROISIÈME PARTIE

LE TRAIT-D'UNION

XV

Maman Zéphyrine

— Mais dans le café d'en face, si vous vouliez, proposa la blonde. On prendrait quelque chose en causant.

— Non, pas là ! Il y a de trop de curieux. Et notre conversation doit être sérieuse. J'ai à vous parler de votre frangin.

— Chut ! fit la fille en posant un doigt sur ses lèvres et en jetant un regard inquiet aux environs. Alors viens chez moi !

Et La Limace disparut avec Mlle Pauline dans l'allée béante qui menait à son entresol, comme disait Panoufle.

— Tu les as vus, hein ! dit celui-ci à Zéphyrine, folle de rage, en se levant, derrière le talus où il avait fait cacher la somnambule. Et tu as vu aussi je ne t'avais pas menti, n'est-ce pas ?...

— Je veux les suriner tous les deux, disait-elle dans [illegible] de fureur.

— [illegible] pas ici, bête !... Il peut arriver du monde !... [illegible] !... Je connais un bon endroit... Ils vont y [illegible] tous les deux tout à l'heure... On s'expliquera [illegible].

Et il [illegible] sa compagne dans les ruelles désertes aboutissant à la porte de Gentilly.

Ils franchirent les fortifications.

A quelque distance, sur le côté de la grande route, une lumière brillait faiblement dans la nuit.

— Regarde, Zéphyrine, là... tout près... à droite... c'est un caboulot, où ils vont venir boire du vin sucré... Je te dis que je connais leurs habitudes !... Nous n'avons qu'à les attendre ici...

Ils s'accroupirent derrière un pan de mur à demi-éboulé.

Zéphyrine, les dents serrées, ne disait rien ; mais le souffle haletant de sa poitrine indiquait le degré de fureur où elle était parvenue.

— Il paraît qu'il en a long à conter, reprit Panoufle, jugeant utile, au moment suprême, de surexciter encore la rage de la mégère ; il tarde bien...

— Il ne lui en contera plus, murmura Zéphyrine écumant.

Panoufle ne répondit rien...

Il comprit que toute parole n'eût pu qu'affaiblir la rage de cette femme.

L'énorme plaine de Gentilly, au milieu de laquelle se dressaient seules de loin en loin les grandes roues des carrières, noires dans l'ombre, et les poteaux des télégraphes, avait, en vérité, un aspect tragique.

Tout à coup des pas retentirent sur la route...

Zéphyrine et Panoufle s'étaient dressés.

Ils distinguèrent un homme qui se dirigeait de leur côté...

— C'est lui !... le voilà !... dit Panoufle.

— Il est seul !...

— Elle n'aura pas voulu sortir. Il va dans le caboulot chercher des consommations pour licher avant de s'endormir !

Elle n'eut qu'un mot... terrible...

— Ton surin !...

— Laisse-le passer devant !... Et bouche cousue ! répondit Panoufle vivement.

Il n'y avait plus rien à faire, rien à dire !

Pauline avait joué son rôle à merveille, et d'autant mieux joué qu'elle ignorait totalement la part qu'elle avait dans la sinistre tragédie imaginée par Panoufle.

La Limace lui avait exprimé la nécessité où il se trouvait de voir son frère le soir même, sans perdre une minute.

Le coup où il voulait le faire participer n'était pas de ceux qui peuvent refroidir.

Et tout naturellement la grosse fille avait indiqué à l'ami de Panoufle le caboulot que celui-ci connaissait bien comme le quartier général ordinaire du bandit réclamé par La Limace.

C'était à ce caboulot que ce dernier se rendait, afin de s'entendre avec Polyte, car tel était le nom de l'intéressant frère de Pauline.

Le bandit se hâtait, l'heure pressait.

Il venait de s'engager dans le petit chemin de traverse conduisant au cabaret.

— Ton surin !... répéta Zéphyrine à Panoufle.

— Tu sais... entre les deux épaules... pas trop haut... un coup sec !...

Il lui tendit le couteau tout ouvert, sans mot dire...

Elle le saisit et disparut dans la nuit.

Panoufle se mit à siffloter...

Trois minutes s'écoulèrent à peine, qui parurent cependant au bandit longues comme trois heures.

Enfin, il distingua, courant comme une folle, essoufflée, Zéphyrine, les yeux démesurément ouverts, tenant encore à la main l'arme sanglante...

Il s'élança vers elle...

Elle tremblait de tous ses membres...

— Il est là-bas !... contre le talus !... dit-elle d'une voix saccadée. Il n'a pas poussé un cri !...

— Mort ?

— Oui !

— On ne peut pas le laisser là !

Ils remontèrent...

Elle étendit le bras, et montra du doigt sur la route une masse sombre...

— C'est lui !... fit-elle.

La Limace était en effet étendu sur la face, les mains en avant...

— Voyons, Zéphyrine, ne fais pas l'enfant, dit Panoufle, impatienté du tremblement, accompagné d'un râlement rauque, qui agitait tous les membres de sa compagne. Fais le guet ! Je me charge du reste...

Il s'assura d'abord que le corps qu'il avait devant lui était bien un cadavre... puis, à la lueur rapide d'une allumette, il examina la blessure.

Un filet de sang très mince tachait à peine la blouse.

— Bath aux pommes ! murmura-t-il. Ça coule en dedans ! Pas de piétinement autour, pas de traces !...

— Voilà de l'ouvrage proprement fait, on peut le dire, ajouta-t-il...

Néanmoins, avec la précaution d'un chirurgien, il tamponna la plaie avec un mouchoir qu'il maintint au moyen de la courroie qui servait de ceinture à La Limace.

— Là ! C'est suffisant pour le voyage... Maintenant n'oublions rien !... Si par hasard on te retrouvait, mon vieux La Limace, il ne faut pas qu'on puisse établir ton identité, comme disent ces messieurs.

Il fouilla avec soin les poches du cadavre, en retira tous les objets qu'elles contenaient : un couteau, une blague à tabac, quelque monnaie...

— Il n'y en a pas des tas, murmura-t-il, mais on ne doit jamais rien laisser perdre...

Puis il jeta un long coup d'œil aux alentours...

Personne n'apparaissait qui pût le gêner dans ce qui lui restait à faire.

— Tu ne vois rien non plus, Zéphyrine ? demanda-t-il.

— Rien ! hoqueta celle-ci.

— Oh ! hisse !...

Il enleva le cadavre par les pieds, le chargea sur ses épaules, la tête et les bras ballants, et il prit à travers champs, se dirigeant vers une carrière...

— Celle-là est abandonnée, dit-il s'arrêtant quelques minutes, en face d'un trou immense. Je la connais... Il y a un coin où il y a plus de dix pieds d'eau... Le frangin va être là comme chez lui...

Il remplit les poches de pierres, puis, entraînant le cadavre jusqu'au bord de l'abîme, il le laissa doucement glisser...

— A la « revoyure », mon vieux... dit-il...

Il y eut une ou deux secondes de silence... puis, le clapotement produit par la chute du corps dans l'eau...

Et la nuit retomba dans son silence glacé.

En tournant la tête, il aperçut Zéphyrine...

Elle était debout, immobile, raide, comme en catalepsie.

— Eh bien ! te voilà veuve !... dit-il, effrayé quelque peu de l'état de la grosse femme..

Et le beau garçon ajouta en lui-même :

— Est-elle poule mouillée !... Oh !... les femmes, on a beau dire, ça ne saura jamais travailler sérieusement !...

Il tira de son gousset sa montre en aluminium.

— Onze heures ! fit-il. J'ai juste le temps de rejoindre Polyte au rendez-vous que je lui ai donné et d'aller tous les trois ensuite à l'hôtel d'Alboise...

Zéphyrine eut un mouvement de surprise.

— A l'hôtel d'Alboise ?...

— Dame ! fit le bandit en souriant avec une expression atroce, puisque ce feignant de La Limace n'est plus là, il faut bien faire son ouvrage !... [illegible]